



ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION MARRAKECH - SAFI  
REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION  
D'EAU ET D'ELECTRICITE  
DE MARRAKECH - RADEEMA

## **AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE n° 143/18/C**

Le Jeudi 31/01/2019 à 10 H il sera procédé, dans les bureaux, au siège de la RADEEMA boulevard Mohamed VI, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour:

### **LA CONCEPTION ET LE SUIVI DE L'EXECUTION DE LA CONSTRUCTION DU BATIMENT D'ARCHIVE DE LA RADEEMA**

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 8 000 000.00 dhs HT (Huit Millions Dirhams hors taxes)

Il est prévu une visite des lieux **le 16/01/2019 à 10 Heures**. Le lieu de rencontre : **Bureaux du Département Achats et Stock, Siège de la RADEEMA Boulevard Mohamed VI.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes au règlement relatif aux marchés publics de la RADEEMA.

Le dossier de la consultation architecturale peut également être consulté et téléchargé à partir du portail des marchés publics **[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)**.

Le dossier de la consultation architecturale est remis gratuitement aux soumissionnaires.

En cas d'envoi des plans et/ou du dossier de la consultation architecturale par la poste à un soumissionnaire, sur sa demande écrite et à ses frais, la RADEEMA n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception des plans et/ou du dossier de consultation par le Destinataire.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du règlement relatif aux marchés publics de la RADEEMA.

Le règlement relatif aux marchés publics de la RADEEMA est téléchargeable sur le site web **[www.radeema.ma](http://www.radeema.ma)**.

L'avis d'appel d'offres est publié sur le site **[www.radeema.ma](http://www.radeema.ma)**.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues au règlement de consultation de la consultation architecturale.

Le dossier de la consultation peut être retiré à l'adresse suivante: Bureaux du Département Achats et Stock, Siège de la RADEEMA Boulevard Mohamed VI B.P : 520- Marrakech

**Tél : 0524 42 43 00, Télécopieur : 05.24.42.43.03**

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mr le Directeur Général de la RADEEMA.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.